

STAGE ACADÉMIQUE SNES

Ouvert à tou.tes – 20 places max.

Jeudi 12 - vendredi 13 novembre
Montpellier : Théâtre de la Vignette

SORTIE SCOLAIRE AU THÉÂTRE
ATELIER PRATIQUE ET RÉFLEXION PÉDAGOGIQUE

Atelier du regard autour de la pièce
« À bras le corps » mise en scène par
Virgile Simon et Antoine Wellens

Objectif

Le stage est conçu pour que chacun puisse dans sa fonction (enseignant, CPE, AED, AESH...) accompagner et faire vivre une sortie au théâtre à des élèves. Il allie pratique théâtrale et réflexion pédagogique. Les stagiaires suivent un parcours tel que peuvent le faire les élèves que l'on veut amener au théâtre : préparation en amont, représentation, réinvestissement pédagogique après le spectacle et rencontres avec le metteur en scène.

Co-animation :

- Claire Pous (prof de lettres - SNES)
- Anne Doteau (chargée de relation avec les publics au Théâtre la Vignette)



« Je ne sais pas ce que je produis, et par suite je n'ai pas le sentiment d'avoir produit, mais de m'être épuisée à vide... »

Simone Weil, Journal d'Usine

Tout commence alors un matin, dans une grande entreprise. Une équipe d'agents d'entretien vient nettoyer une fête passée. Tour à tour, les membres de l'équipe s'interrogent sur le sens de leur travail, leur place dans le monde et tentent de redéfinir les contours d'une société plus juste, plus belle et plus digne.

Antoine Wellens et Virgile Simon, fondateurs de la compagnie « Le Primesautier théâtre », poursuivent un travail au long cours autour de la philosophe Simone Weil

Modalités pratiques d'inscription :

Pour s'inscrire : vous devez déposer ou envoyer par mail au secrétariat de votre établissement [l'imprimé rectoral de demande de congé pour formation syndicale](#) (également en p.3), **30 jours avant le stage, soit le mardi 13 octobre dernier délai.** Votre demande de congé sera automatiquement acceptée car la formation syndicale est un droit.

N'oubliez pas de nous retourner aussi le **Bulletin d'inscription** ci-dessous.

La formation syndicale : un droit individuel

Le droit existe ; il est fait pour être utilisé !

Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non, par un ensemble de textes.

Règles générales

- Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.
- Ce congé ne peut être accordé que pour suivre un stage ou une session dans un des centres ou instituts qui figurent sur une liste d'agrément.
- Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.
- Le congé peut être utilisé pour plusieurs sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les 12 jours autorisés pour l'année. Pour nos catégories, l'année de référence est l'année scolaire.
- Pour obtenir un congé, il faut déposer l'imprimé au secrétariat de votre établissement au moins un mois avant la date du stage. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Tous les stages de formation syndicale organisés par le SNES (ou la FSU) ouvrent droit au congé évoqué ci-dessus. En cas de difficulté avec un chef d'établissement, ne pas hésiter à nous contacter.

STAGE ACADÉMIQUE SNES

Sortie scolaire au théâtre : atelier pratique et réflexion pédagogique.

Bulletin d'inscription

À renvoyer à : **SNES** - Enclos des Lys B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
ou par mail à s3mon@sn.es.edu

NOM Prénom :

Établissement :

Discipline :

Participera au stage de formation syndicale "**Sortie scolaire au théâtre : atelier pratique et réflexion pédagogique**" des 12 et 13 novembre 2020 à Montpellier.

Les frais de déplacement et d'hôtel le cas échéant, de repas et les frais de garde d'enfants seront remboursés aux adhérent·es

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Je soussigné(e) :

Nom, prénom :

Corps - grade :

Etablissement :

sollicite un congé pour formation syndicale – art. 34-7° de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

Dénomination de l'organisation syndicale : SNES-FSU

Centre ou institut de formation : IRHSES (Institut de Recherches sur l'Histoire du Syndicalisme ..
..... dans les Enseignements du Second Degré)

Date(s) du congé de formation :

Date et signature du demandeur :

Visa du chef d'établissement ou de service :

Date et signature :